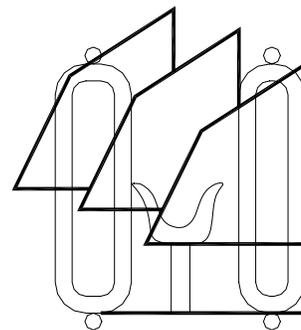


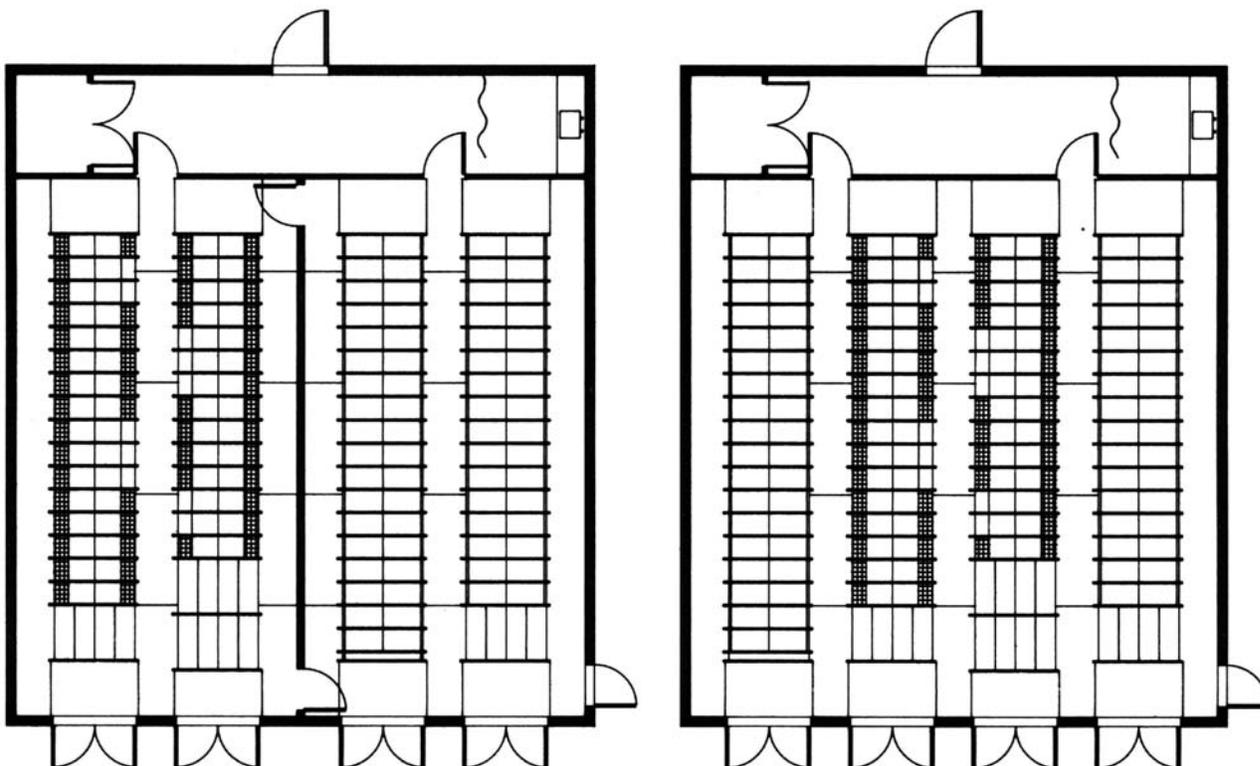
CLAPIERS : DEUX AMÉNAGEMENTS POUR 50 CAGES-MÈRES



80349

1993-09

Ce feuillet de plan est publié par le **SERVICE DU GÉNIE** afin de décrire les particularités techniques relatives au plan qu'il accompagne; le cas échéant, le feuillet est lui-même un plan complet. Le but ultime de cette publication est de permettre une meilleure compréhension des concepts appliqués aux nombreuses activités du génie rural. Les plans et feuillets sont disponibles dans toutes les régions administratives du Ministère; les agriculteurs et agricultrices qui le désirent, peuvent en obtenir une copie auprès de l'ingénieur attitré.



Le **SERVICE DU GÉNIE** est une des 8 unités administratives de la Direction de la recherche et du développement (DRD) au MAPAQ. Son mandat est axé sur la recherche, le développement et le transfert technologique en constructions rurales, en machinisme agricole et en ingénierie du sol et de l'eau. Consulter votre ingénieur régional pour discuter de votre projet.

CLAPIERS : DEUX AMÉNAGEMENT POUR 50 CAGES-MÈRES

Gaétan Gingras, ingénieur et agronome
Collaborateur : Charles Jobin, technicien

Ce plan montre l'aménagement d'un clapier à fosses semi-profondes avec allée transversale. Ce type de bâtiment est conçu en vue d'un élevage intensif du lapin, en réclusion totale, et à mise-bas répétitive sur toute l'année. Deux alternatives d'aménagement sont présentées: le premier présente un clapier dont les cellules d'engraissement et de maternité sont séparées; le deuxième aménagement de clapier regroupe dans une cellule la maternité et l'engraissement.

Ce type de bâtiment est isolé, sans fenêtre et muni d'une ventilation pulsion-extraction. L'ensemble comporte une (1) ou deux (2) cellules d'élevage et une (1) aire de service regroupant la salle de lavage, une (1) chambre à moulée et une (1) salle de conditionnement d'air.

Ces aménagements sont souvent utilisés lors de rénovations. On les construit donc sur des fosses semi-profondes de 1800 mm de large par 600 mm de profondeur. Elles sont séparées par les allées de circulation de 750 mm de largeur. Quatre (4) rangées de cages chevauchent ces fosses semi-profondes. Dans ces rangées, on retrouve cinquante (50) cages-mères, sept (7) cages mâles, deux (2) modules de cages gestantes de type californien condensé, deux (2) modules de cages de renouvellement simple et double du même type et soixante-huit (68) cages d'engraissement de type Flat-Deck.

VENTILATION

Les lapins sont des animaux très sensibles aux variations brusques des conditions d'ambiance. Le maintien du taux d'humidité, de la température et de la vitesse de l'air à des niveaux constants ont nécessité l'utilisation de la technique de la ventilation en mode pulsion-extraction et la construction de chambres de mélange d'air.

Les cellules sont ventilées en mode pulsion-extraction. L'air extérieur est admis dans une chambre de conditionnement où il est chauffé et humidifié avant d'être pulsé dans une gaine de polyéthylène perforée qui distribue l'air uniformément dans toute la cellule. Cette opération compte pour la pulsion.

Sous l'allée centrale de circulation, l'air vicié est aspiré dans un conduit rectangulaire de grande dimension, via un nombre suffisant d'ouvertures, situées en partie haute du mur mitoyen entre le conduit et la fosse semi-profonde, et extrait vers l'extérieur en bout de bâtiment. Ce cheminement de l'air se nomme extraction.

FUMIER ET EAUX DE LAVAGE

La salle de lavage permet de nettoyer les équipements entre chaque cycle de production.

Les fosses semi-profondes peuvent recueillir les fumiers solide sur une période d'un an. Le liquide se sépare du solide grâce à une petite rigole localisée au fond de la fosse semi-profonde et il est dirigé vers une préfosse. Le liquide de la préfosse est pompé, où il s'écoule par gravité vers un réservoir d'entreposage des liquides. Ce réservoir doit être suffisamment grand pour contenir la partie liquide du fumier, les eaux de lavage des cages, de nettoyage et de désinfection du bâtiment ainsi que la perte d'eau des abreuvoirs.

SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Compte tenu de la qualité exigée des travaux, des risques environnementaux reliés aux possibles vices de construction pouvant entraîner des problèmes légaux et financiers, il est obligatoire qu'une surveillance de chantier soit faite par un ingénieur.

La surveillance des travaux consiste principalement à s'assurer que les plans, les devis de construction, les lois et normes en vigueur soient tous respectés. Elle sert aussi à effectuer les modifications aux plans selon les règles de l'art lorsque des obstacles imprévus surviennent.